



La CFDT vous informe N°2

Janvier 2013

Retrouvez les informations complètes sur le site de l'UFETAM : www.cfdt-ufetam.org

Bonne et heureuse année 2013 !

Par Hubert Lebreton secrétaire général de l'Union Fédérale
l'Environnement, des Territoires et de la Mer

SOMMAIRE

- Editio : par Hubert Lebreton
- Qualité du service public, la CFDT est mobilisée : page 1
- après la fin de l'ingénierie publique...est ce la fin des missions d'ATESAT et ADS : page 2
- CEREMA : comité de suivi du 8 et 16 janvier : page 3
- Comité d'Hygiène Sécurité et Condition de Travail Ministériel du 11 décembre : page 3
- aujourd'hui les DDI : page 4

Cette nouvelle année ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices.

Avec pas moins de 1700 suppressions d'emplois (y compris celles des établissements publics), avec le gel de nos traitements, les perspectives annoncées nous promettent des conditions de travail et de vie plus difficiles.

La pression sur nos missions (ADS et ATESAT par exemple), leur pérennité et leurs conditions de mises en œuvre pèseront demain sur les organisations du travail et à terme, sans nul doute, sur les implantations territoriales des services et la localisation des emplois..

Ces perspectives doivent nous conduire à amplifier l'action syndicale et surtout la mobilisation des personnels pour les combattre.

Mais 2013 sera aussi ce que nous en ferons collectivement.

L'outil syndical, celui de la CFDT en particulier, est à la disposition des

personnels, des adhérents et des militants pour répondre aux enjeux de cette nouvelle année.

La CFDT avec ses militants en 2013 comme en 2012 tentera de convaincre, de poursuivre la mobilisation et l'adhésion des personnels à nos actions collectives comme au syndicat pour poursuivre les débats et combattre ces orientations négatives pour l'emploi, les conditions de travail et de vie des personnels.

En ce début d'année l'UFETAM-CFDT et l'ensemble de ses militants vous adressent leurs meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année, de la solidarité, des débats, des actions avec en perspective le changement du cours des choses qui ne nous conviennent pas.

A plusieurs, ce sera plus facile, n'en doutons pas ! Alors rejoignez nous !

Hubert Lebreton

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom :Prénom :
 Date de naissance :Adresse personnelle :
 Code Postal :Ville :
 Tél. Personnel :Email :
 Catégorie : A B C OPA PNT Autres
 Corps :Grade :
 Echelon : Indice majoré (IM) :Quotité de travail :%
 Service :Adresse professionnelle :
 Tél. (professionnel) : Fax :E-mail :
 Je déclare adhérer à la CFDT
 Date :Signature :

A renvoyer au secrétaire du syndicat ou de la section

Qualité du service public, Conditions de travail dans la Fonction publique, Pouvoir d'achat des agents, La CFDT est mobilisée !

La CFDT mobilisée pour la qualité du service public :

- ✓ Parce que les services publics sont un facteur essentiel de la cohésion sociale et de la solidarité nationale.
- ✓ Parce que les services publics doivent être accessibles à tous et

Après la fin de l'ingénierie publique concurrentielle...est ce la fin des missions d'ATESAT et d'ADS ?

Le budget 2013 s'est construit sous la contrainte d'une révision générale des politiques publiques qui ne dit plus son nom (on parle aujourd'hui de modernisation de l'action publique), et des nouvelles mesures d'austérité arrêtées par le gouvernement suite au rapport Gallois (le gouvernement compte faire 60 milliards d'économie d'ici 2017 dans la sphère publique).

Il en résulte que les ministères non prioritaires – au rang desquels figure le METL/MEDDE – devraient désormais ajouter aux abandons de missions des années passées et à ceux programmés pour 2013... de nouveaux abandons dans le cadre de l'acte III de la décentralisation !

Ainsi s'agit-il aujourd'hui, à défaut pour les responsables de programmes de pouvoir faire face à toutes les missions des services, de ne plus redéployer les personnels sur l'ensemble des missions encore obligatoires de l'État (ADS et ATESAT)...

La CFDT a demandé à la ministre :

- ✓ l'envoi d'une note aux préfets et services pour confirmer l'existence et l'urgence à renouveler les conventions ATESAT.
- ✓ l'arrêt des suppressions d'emplois et de la fermeture d'unités territoriales qui mettent gravement en cause notre capacité à répondre aux demandes des citoyens.

équitablement répartis sur le territoire.

- ✓ Parce que l'approche par les missions doit l'emporter sur la logique comptable.

La CFDT dénonce aujourd'hui comme elle l'a fait ces dernières années les suppressions d'emploi qui nuisent à la qualité du service public et dégradent les conditions de travail.

La CFDT revendique que tous les moyens nécessaires - notamment les moyens en personnel – soient mis en œuvre pour répondre à l'évolution des besoins des citoyens et des dynamiques territoriales.

La CFDT mobilisée pour le pouvoir d'achat des agents :

- ✓ Parce que, pour la troisième année consécutive, la valeur du point Fonction publique est gelée.
- ✓ Parce que ce gel accentue le tassement des grilles indiciaires et amplifie les répercussions des augmentations du SMIC.
- ✓ Parce que la CFDT veut sortir des années d'individualisation et d'idéologie du mérite en matière de rémunération.

La CFDT revendique un signe fort et immédiat sur le point d'indice. Mais elle attend aussi des mesures sur les grilles indiciaires, sur les indemnités collectives (Supplément Familial de traitement et Indemnité de résidence) et sur l'harmonisation et la transparence des régimes indemnitaires.

La CFDT mobilisée pour la suppression du jour de carence

- ✓ Parce que l'instauration d'un jour de carence dans la Fonction publique est une mesure injuste.
- ✓ Parce que c'est une mesure inefficace qui culpabilise les agents malades.
- ✓ Parce que c'est une mesure qui va à l'encontre de ce que porte la CFDT sur

la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels.

La CFDT dénonce comme elle l'a fait dès la parution de la loi de Finance 2012, la mise en place d'un jour de carence pour les personnels contraints de cesser le travail pour raisons de santé. Alors que de nombreux salariés bénéficient de la subrogation, les agents de la Fonction publique s'en voient aujourd'hui exclus, sans aucune concertation, sans le moindre dialogue avec leurs employeurs.

La CFDT demande l'abrogation de la disposition législative qui est à l'origine du retrait d'un jour de carence dans la Fonction publique.

Qualité du service public, emplois, salaires, conditions de travail : la CFDT est totalement mobilisée pour la défense des personnels et l'attractivité de la Fonction publique. Elle l'a affirmé lors de la conférence sociale de juillet 2012, elle l'affirme dans toutes les circonstances où il lui est donné de s'exprimer et tout particulièrement dans le cadre de l'agenda social dont les travaux ont débuté en septembre.

Mais elle fait le choix de ne pas s'associer à la journée de grèves et de manifestation du 31 janvier 2013 lancée par les trois organisations CGT, FSU et Solidaires.

La Commission Exécutive de l'UFFA-CFDT, réunie le 10 janvier 2013, s'est à une très large majorité prononcée contre un engagement dans une action qu'elle a jugée :

- ✓ Prematurée alors que nous sommes dans des phases de discussion dans le cadre de l'Agenda social.
- ✓ Susceptible d'être élargie à des revendications sectorielles de nature à brouiller les revendications que nous portons pour l'ensemble des agents.
- ✓ Contre-productive à terme en nous plaçant dans une position de faiblesse vis-à-vis de nos interlocuteurs.

CEREMA : Comité de suivi du 8 et 16 janvier 2013

Il s'agit de regrouper, dans un même et nouvel établissement public administratif (le CEREMA), les 3 services techniques centraux (SETRA, CERTU et CETMEF) avec les centres d'études techniques de l'équipement (CETE).

La 1^{ère} réunion portait sur les propositions de rédaction d'articles de loi portant création du nouvel établissement public administratif (EPA).

Ces articles devraient s'inscrire sous forme d'amendement gouvernemental au projet de loi sur la décentralisation.

Les échéances sont rapides puisque les articles proposés doivent être prêts pour la fin du mois de janvier.

Les organisations syndicales ont pointé une nouvelle fois l'absence d'un membre du cabinet du METL (Ministre Duflot).

La directrice adjointe a reçu l'ensemble des associations de collectivités (AMF, ADF, ARF, Grandes Villes, Communautés...) le 9 janvier 2013 pour leur présenter le projet CEREMA et recueillir leurs réactions.

Pour le nom final du CEREMA, il est convenu de lancer une consultation électronique auprès du personnel des 11 services avant la fin janvier.

Lors de la 2^{ème} réunion, la CFDT a demandé la mise en place des outils communs (collectivités Etat), pour combattre les gaspillages et les excès de tutelles entre collectivités.

L'économie des moyens nécessite une mutualisation des moyens et outils entre Etat et collectivités. Le nouveau dispositif du réseau scientifique et technique ne doit pas passer à côté de cet enjeu essentiel. Sinon, pourquoi faire un EPA, si le CEREMA ne sert que l'Etat ?

Pour la CFDT il faut passer des conventions avec toutes les régions, les départements et les grandes collectivités qui le souhaitent.

Pour les petites collectivités, les DDT avec l'ATESAT en appui sur le CEREMA pourraient prendre en compte et au mieux leurs besoins. Aussi, la CFDT pose 2 questions :

- est ce que la cotisation ou un financement volontaire "à la carte" des collectivités est de nature à permettre de retenir une qualification de contrats de prestations intégrées pour elles ?

- est ce qu'il ne doit pas y avoir initiative de la part de la France pour mettre en œuvre une directive européenne sur la définition des services d'intérêt général (ou en compléter une existante) ?

Il faut laisser du temps au temps !

La CFDT se félicite de voir que, désormais, le comité de suivi du protocole d'accord intègre TOUTES les organisations syndicales représentatives, et ainsi que FO nous ait rejoint.

La CFDT n'a jamais fait un préalable de la question statutaire. C'est le choix du gouvernement ! Par contre, nous sommes toujours demandeurs d'une volonté politique de créer le cadre institutionnel permettant un CEREMA, "copropriété de l'Etat et des Collectivités".

Sans cette évolution légitime et utile au regard des transferts de compétences et de missions opérés lors des lois de décentralisation mais aussi des contraintes sur les effectifs, le périmètre du CEREMA, ses emplois et ses missions évolueront à la baisse inéluctablement.

Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail Ministériel du 11 décembre

La CFDT a rappelé le rapport des inspecteurs Santé Sécurité au Travail de 2011 qui met en exergue les grandes insuffisances dans la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention :

« L'évaluation des risques professionnels dans chaque service ..., est d'une qualité encore perfectible et pas encore totalement généralisée près d'une décennie après être devenue une obligation légale »

« La possibilité d'enquêter et d'expertiser les situations préoccupantes, les suites d'accidents de service au travail, les pathologies professionnelles, les comportements suicidaires, les quasi-accidents apparaissent comme insuffisamment exploitées par les différents acteurs de la prévention. »

Sur les bilans présentés au CHSCTM, la CFDT constate que :

- ✓ Les retours d'enquêtes ne représentent que 70% des services. Nous sommes sans élément sur 18 000 agents.
- ✓ Il y a une hausse du taux d'accident ainsi qu'une augmentation des jours d'arrêts.
- ✓ Les agents d'exploitation et les OPA sont les plus touchés par les accidents.

Sont officiellement recensés :

- ✓ En 2012, 3 accidents mortels, 3 accidents graves, 10 suicides,
- ✓ En 2011, 2 accidents mortels, 10 accidents graves, 17 suicides.

Mais pour la CFDT, ces chiffres ne reflètent pas la réalité, quid des presque accidents graves (comme à la Dir Ouest où des techniciens travaillent sans évaluation des risques professionnels et se font casser les rétroviseurs par les camions) des tentatives de suicides ? Des malaises mortels ? etc.

À ces constats, il convient d'ajouter :

- ✓ Des dysfonctionnements en matière de rémunération, primes, trop perçus, déroulements de carrière liés à la mise en place de REHUCIT. Cela génère des difficultés supplémentaires personnelles et professionnelles pour les agents.
- ✓ L'accès de tous les personnels à la médecine de prévention et au registre de sécurité n'est pas assuré.
- ✓ Les agents souffrent au travail et le disent parfois avec des gestes irréparables.

Pour la CFDT, il faut sortir de cette logique qui positionne au dernier rang « l'humain ». Cela passe par une organisation du travail qui prenne en compte « le bien être au travail ».

Nous redemandons que l'évaluation des chefs de service prennent en compte le respect de leurs obligations dans ces domaines (y compris en termes de dialogue social) comme sur l'évaluation des résultats obtenus.

CEREMA : « LES EXPERTS SAISON 1 »



Service Interministériel Départemental des Système d'Information et de Communication (SIDSIC)

Un bilan en demi-teinte :

85 SIDSIC sur 96 sont créés juridiquement, 81 chefs de service sont nommés et 590,9 Equivalent Temps Plein Travaillés (ETPT) affectés à ce jour sur les 1256 prévus. Onze services n'ont pas été créés. Une dizaine de SIDSIC sont en difficulté du fait d'un niveau d'effectifs insuffisant.

La contribution des ministères aux effectifs des SIDSIC a été posée par la CFDT dès le début. Avec les réductions d'effectifs, les ministères ont une préoccupation métier au détriment des fonctions SIC. Pour la CFDT, il faut une approche interministérielle, sur la base des besoins réels des services en fonction de leur activité.

De plus, lorsqu'on examine la pyramide des âges on s'aperçoit que 20 % des agents en SIDSIC vont partir à la retraite dans les 3 prochaines années.

Une gestion des ressources humaines sans perspectives :

La CFDT avait demandé un engagement fort, pour gommer les inégalités d'emploi entre les agents des SIDSIC, pour leur assurer un déroulement de carrière de même niveau que dans les ministères, et leur permettre de rester sur le règlement intérieur du service dans lequel ils résident. Rien n'a été fait en 2012 dans ce domaine.

Pour la CFDT, il faut répondre aux attentes des agents et rendre les SIDSIC attractifs.

Deux textes retoqués au comité technique des DDI

Arrêté modificatif relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'État affectés dans les DDI

La CFDT est pour le principe de l'évaluation du travail (investissement professionnel) de l'agent et non de la seule atteinte des résultats aux objectifs fixés. Elle conteste le maintien de critères non objectivables, notamment les critères de qualités relationnelles et ceux mesurant la manière de servir de l'agent.

Arrêté portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et non titulaires dans les DDI.

Le projet élargit pour tous les agents les actes délégués au préfet, en ajoutant l'autorisation de temps partiel pour raisons thérapeutiques, l'octroi de congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, l'imputabilité au service des accidents de service et accidents du travail ...

Il délègue au préfet, pour les agents des ministères sociaux exerçant en DDI, la majeure partie des décisions individuelles, à l'exception de celles concernant la carrière de l'agent. Cette mesure pourrait s'étendre à l'ensemble des agents des DDI.

Pour la CFDT, cette déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle renforce les inégalités de traitement entre agents d'un même ministère. Par ailleurs, la déconcentration va augmenter la charge de travail des agents, et ainsi continuer à mettre en place une maltraitance institutionnelle.

Les syndicats ont voté contre les deux textes, ils seront à nouveaux présentés lors de la prochaine séance.

Des nouvelles des CT des DDI

Le Secrétariat Général de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) a constitué un groupe de travail sur l'administration territoriale de l'Etat. Son action s'organise en deux temps : le 1^{er} consacré à répondre à court terme aux difficultés des administrations territoriales de l'Etat (DDI et DR), le second réfléchira à l'organisation de l'administration de l'Etat en fonction de la future loi de décentralisation.

Ce groupe de travail est composé de 25 personnes provenant des ministères de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, de l'égalité, des territoires et du logement, sociaux, de l'intérieur, de l'Economie, mais aussi de la Direction Générale de la Fonction Publique, de Préfets, d'un Secrétaire Général des Affaires Régionales et de Directeurs Régionaux et Départementaux.

Pour la CFDT, le pilotage national de la Modernisation de l'Action Publique demande un cadrage plus explicite pour tirer les leçons du bilan de la RGPP. Les ministères mènent en désordre leur réflexion sur leurs politiques publiques et leurs missions. Par ailleurs, pour la CFDT la recherche de facilités en matière de mobilité ne doit pas amener à transformer les agents en variable d'ajustement.

La conduite ministérielle de la Modernisation de l'Action Publique prévoyait un déroulé précis en 4 étapes au sein de chacun des ministères :

- Cartographie des politiques publiques par ministère, avec une attention particulière à celles partagées entre les acteurs Etat - collectivités locales - organismes sociaux – agences ;
- Revue des politiques publiques par ministère (qui fait quoi, où et comment) ;
- Elaboration d'un livre blanc par ministère qui détermine les orientations en matière de renforcement, maintien, transformation, transfert ou suppression de missions ;
- Lancement des actions à partir des orientations du livre blanc par ministère.

Mais, s'il y bien eu des réunions dans les différents ministères, on est loin de la démarche prévue en 4 étapes. Dans nos ministères (Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie et ministère de l'Egalité, des Territoires et du Logement), une première réunion s'est tenue le 4 décembre. Mais alors que l'administration évoque un dialogue constructif, les organisations syndicales ont surtout dénoncé l'absence de dialogue social : en effet, alors que les conclusions de la démarche Modernisation de l'Action Publique ne sont pas connues, les économies d'emplois et les abandons de missions (ADS/ATESAT) se poursuivent (voir article page 2)

Derrière tout cela, il y a les usagers du service public, qui sont en demande de lisibilité. Et puis il y a les agents : la souffrance au travail apparaît quand le sens du travail disparaît. Ainsi, la maltraitance institutionnelle s'insinue dans les organisations. La concertation et le dialogue se réduisent à l'entourage ministériel sur la transformation, le transfert ou la suppression de missions avec, à la suite, un déploiement vertical où les agents devront encaisser le coup.

Dans le cadre du premier temps de travail, 12 thèmes identifiés sont abordés :

- 1 - Clarification des missions des échelons locaux (relation entre Directeurs Départementaux (DD) -Directeurs Régionaux (DR), préfets etc.) et de leur articulation.
- 2 - Meilleure adéquation entre les missions et les moyens.
- 3 - Harmonisation des dialogues de gestion entre les DD, les DR et les administrations centrales.
- 4 - Harmonisation et simplification de la gestion des Ressources Humaines (RH).
- 5 - Améliorer les mobilités interministérielles en fonction des sur et sous effectifs.
- 6 - Lutte contre la raréfaction des compétences spécialisées.
- 7 - Favoriser l'égale attractivité entre Directions Départementales et Directions régionales (Monsieur GUEUDAR DELAHAYE ajoute : « évitons l'atrophie de certaines DD »)
- 8 - Pour les compétences rares, explorer l'interdépartementalisation ou l'interrégionalisation
- 9 - Définition du périmètre des fonctions support de proximité. Qui doit faire quoi ?.
- 10 - Problématique des SIDSIC.
- 11 - Difficultés logistiques, achats et immobiliers.
- 12 - Réponse aux besoins d'accompagnement et de dialogue social.